

Rapport de la Commission financière relatif aux comptes 2020



Commune de Rue

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction

Conformément à l'art. 97 al. 1 let. A et al 2 de la LCo, la commission financière a examiné les comptes 2020. Elle a été conviée en date du 22 mars 2021 par Monsieur Joseph Aeby, Syndic, lors d'une séance à la salle René Conus à Rue.

Madame Véronique Delessert, Directrice de l'organe de révision Mafidu.com et Madame Christine Fardel, boursière communale étaient également présentes.

Monsieur Joseph Aeby a ouvert la séance en parcourant les comptes de l'exercice 2020, développant différents points, notamment les différences significatives entre les chiffres de l'exercice des comptes, du budget et de l'exercice précédent.

Madame Delessert, Directrice de la fiduciaire et Expert réviseur agréé, s'est exprimée, en fin de séance, soulignant sa satisfaction concernant l'excellente santé financière de la Commune, la transparence et la bonne collaboration entretenues avec ses partenaires.

La commission s'est ensuite réunie le mardi 23 mars 2021 à la salle du trieur, et s'est intéressée à analyser les écarts observés entre budget et les comptes, ainsi qu'à une comparaison avec les comptes de l'année précédente. L'examen du budget consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable.

Rapport de révision

Conformément au mandat confié, la fiduciaire a contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31.12.2020.

Après avoir obtenu toutes les informations requises, et réponses à ses questions, la commission financière considère que les comptes respectent les principes de la comptabilité publique, tels que définis par la loi sur les Communes du Canton de Fribourg (LCo), et à son règlement d'exécution (RELCo).

Compte de fonctionnement

Concernant l'analyse des comptes 2020, il y a lieu de relever qu'au budget figure un excédent de de charges de CHF 201'200.00, alors que les comptes présentent un excédent de revenu de CHF 106'201.67.

Néanmoins, nous constatons que le compte 72 « ordures ménagères » est en constante diminution, et ne remplit pas les critères légaux. Pour rappel il devrait s'autofinancer à hauteur de 70%.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière délivre un préavis favorable au compte de fonctionnement et vous invite à l'approuver.

Francis Braillard
Président

François Bosson
Membre

Nicole Barbey
Membre

Chantal Bosson
Secrétaire

Eric Bosson
Membre

Version web sans signatures

Compte des investissements

Celui-ci laisse apparaître un excédent de charges de CHF 184'672.27 alors qu'au budget figure un excédent de charges de CHF 1'026'300.00.

Nous relevons qu'à pareille époque, le bouclage du réseau AVGG 701.501.15, n'a pas pu se réaliser suite à l'absence de permis de construire.

Cet écart se justifie par certains crédits votés, non consolidés, spécifiquement au dicastère des routes. Nous soulignons également que les reports de certains crédits n'ont fait l'objet d'aucune mention écrite.

Conformément aux recommandations de la fiduciaire, nous préconisons la mise à jour du tableau des investissements, ce qui permettrait au Conseil général d'avoir une vision plus transparente.

Bilan :

Le bilan qui nous a été soumis présente un solde de CHF 7'739'696.40, il est en parfaite adéquation avec les chiffres présentés.

Conclusion :

Globalement, la commission financière se félicite de l'excellente santé des finances communales, et remercie le conseil communal, son syndic ainsi que la boursière communale pour l'excellente collaboration et la bonne gestion des finances.

Au vu de ce qui précède, et se basant sur le rapport de la fiduciaire, la commission financière recommande au conseil général d'approuver les comptes 2020 et de délivrer décharge aux organes responsables.

Rue, le 16 avril 2021

Francis Braillard
Président

François Bosson
Membre

Nicole Barbey
Membre

Chantal Bosson
Secrétaire

Eric Bosson
Membre

**Crédit de CHF 37'000.00 pour l'investigation technique supplémentaire
des 2 sites pollués à Promasens et Gillarens**

CHF 37'000.00
./ subventions CHF 25'000.00

Investissement CHF 12'000.00 financé par un emprunt.

Après analyse, la Commission financière vous invite à approuver cet investissement.

Rue, le 16 avril 2021

Francis Braillard
Président

François Bosson
Membre

Nicole Barbey
Membre

Chantal Bosson
Secrétaire

Eric Bosson
Membre